

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 30 juin 2020 portant nomination d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : *INTV2017216S*

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II, V, VII et VIII de ses parties législative et réglementaire ainsi que l'article R. 722-5 ;

Vu les dispositions du titre III du livre III du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret du 10 avril 2019 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – M. BOUCHER (Julien),

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Johan Ankri, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division des affaires juridiques, européennes et internationales, est désigné comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Il est chargé en cette qualité de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Il peut être également chargé d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'il présente à l'autorité qui l'a désigné et dont il adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 2

Les coordonnées professionnelles de Monsieur Johan Ankri sont :
Office français de protection des réfugiés et apatrides
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex
01.58.68.10.10.
prada@ofpra.gouv.fr

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 30 juin 2020.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

J. Boucher

